

Le 6 avril 2021

Avis : UFF OBLIGATIONS 3-5 (Part P - FR0011540111 ; Part RE - FR0010431601 ; Part C - FR0007387642 ; Part RP - FR0010431593), Fonds nourricier du Fonds OBLIGATIONS 3-5 M

Nous vous informons que la société de gestion La Française Asset Management du FCP OBLIGATIONS 3-5 M, ci-après le « Fonds maître » a décidé d'élargir l'univers d'investissement du Fonds maître sur les pays émergents hors OCDE jusqu'à 20% de son actif net. Cette modification permettra, dans un contexte de taux particulièrement bas, de gagner en flexibilité, de capter des opportunités d'investissement et d'augmenter la diversification du Fonds maître tout en respectant un cadre de risque strict.

Par conséquent le FCP UFF OBLIGATIONS 3-5 (ci-après le « Fonds nourricier ») sera impacté par cette modification effectuée sur le Fonds maître.

La date d'entrée en vigueur de cette modification est prévue pour le 8 avril 2021.

Les autres caractéristiques du Fonds nourricier demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du Fonds nourricier et du Fonds maître disponibles sur le site www.uff.net et de www.la-francaise.com.